



Séance du Conseil municipal du mardi 14 décembre 2021

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER, président Mme Isabelle MERMOUD, vice-présidente M. Thierry BUBLOZ Mme Adélaïde CRUCHON Françoise CERUTTI Mme Sophie DÖRFLIGER M. Jacques HUTIN M. Philippe ISELI M. Daniel MENETREY Mme Alessia SCHMID	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	M. Giovanni ERRICHELLI
Excusés	M. Blaise BOSSON Mme Candice EISSLER-GROS Mme Ursula ZIELAZEK		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

D 08-2021 P : ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 24'211'418.- (y compris le crédit d'étude voté le 3 juin 2020 d'un montant de CHF 1'658'272.-) pour la réalisation d'un quartier intergénérationnel dans le village d'Athenaz

D 09-2021 P : demande de naturalisation n° 2021.491 (huis clos)

5. Propositions de motions et de résolutions
6. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1er semestre 2022
(proposition : 08.02, 22.03, 09.05, 21.06)
7. Communications des commissions
8. Communication des dates des prochaines séances des commissions
9. Questions et divers



Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, ouvre la séance à 20h02 et prie les personnes présentes de bien vouloir excuser l'absence de **Mme EISSLER-GROS, Mme ZIELAZEK et M. BOSSON.**

Il rappelle que les mesures de protection sanitaire récemment édictées par les autorités imposent à nouveau le port du masque durant toute la séance, puis procède sans autre à la lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2021

M. GOY : page 4, point 3.8, paragraphe 1^{er}, 2^e phrase, nouvelle teneur : *Il s'agit d'éviter la taxe au sac déjà adoptée par les autres cantons.*

Page 4, point 3.8, paragraphe 3^e, dernière ligne : *...de l'initiative 167 et sa coordination culturelle **canton-communes.***

Arrivée de Mme Françoise CERUTTI à 20h05.

M. GARDI : page 10, point 10.2 : *la voirie mentionnée est erronée ; il s'agit de la route cantonale de **Sézegnin** et non de Laconnex.*

Mme CERUTTI : page 9, point 8.1, dernière phrase : *...29 enfants étaient présents et beaucoup de parents ont remercié les organisateurs.*

Hormis ces rectifications, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2021 est approuvé **À L'UNANIMITÉ des membres présents (9).**

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le président du Conseil n'a pas d'éléments spécifiques à communiquer, mais au nom du Bureau il rappelle l'événement des « Fenêtres de l'Avent » qui se tiendra le 15.12.2021. Il remercie d'ores et déjà les membres du Conseil pour le soutien logistique qu'ils apporteront à la présidente de la commission sociale.



3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablère du Cannelet SA

M. JEMMELY informe qu'à sa connaissance et à ce jour aucun recours n'a été déposé par la partie adverse. Aussi, la procédure mise en place entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2022. Aucun camion ni matériau ne sont donc censés entrer sur le site ; dans le cas contraire, il conviendra de dénoncer les éventuels abus auprès du **GESDEC**.

3.2 Festivités communales annulées

M. JEMMELY déplore que le **Repas des Aînés** et la **Fête de l'Escalade** aient dû être annulés, en raison des nouvelles restrictions sanitaires. Pour des raisons de transparence, il indique que les marmites en chocolat ont été offertes aux classes de l'école communale, ainsi qu'aux services pédiatriques des HUG.

3.3 Divers travaux sur voiries

M. GARDI informe que seuls quelques travaux inscrits au budget 2021 restent encore à réaliser sur les voiries de la commune. Ainsi, le resurfaçage à l'endroit du chemin des Lizardes a été achevé et le litige avec le mandataire s'est résolu comme proposé. Les travaux de rechemisage de la conduite des eaux claires prévus à la descente de la douane nécessitent encore quelques retouches, tandis que deux regards d'eau usée seront également repris à la route du Creux-du-Loup, peu avant la descente de la douane.

En ce qui concerne les travaux de marquage au sol sur la route de Sézegin, il confirme avoir contacté les services cantonaux ; ces derniers n'interviendront pas pour le moment, en raison du gabarit qui ne correspond pas aux normes imposant un marquage hors localités. De même, il indique que des discussions sont en cours avec les services de l'**OCT**, tandis que l'Exécutif ne manquera pas de reformuler sa demande de marquage à l'endroit du « cédez le passage », là où les camions sortent sur la route cantonale.

3.4 Luminaire de l'arrêt de bus à la route de Chancy

M. GARDI constate que le dispositif ne fonctionne toujours pas correctement et explique que des retards dans la livraison des fournitures empêchent l'entreprise de remplacer les batteries affaiblies dans les délais initialement prévus.

3.5 Déchetterie d'Avusy

M. GARDI rapporte qu'un feu de container s'y est déclaré, sans toutefois qu'aucun dégât d'importance ne soit à déplorer. Les nettoyages pour la remise en fonction du dispositif interviendront dans le courant de la semaine.



4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 08-2021 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 24'211'418.- (y compris le crédit d'étude voté le 3 juin 2020 d'un montant de CHF 1'658'272.-) pour la réalisation d'un quartier intergénérationnel dans le village d'Athenaz

Le président donne lecture du dispositif complet de la délibération, rappelle l'historique des étapes précédentes ainsi que les incidences du vote d'entrée en matière et de la décision de vote qui pourrait s'en suivre.

M. JEMMELY précise qu'il s'agit effectivement là de la dernière phase de procédure formelle liée au projet, soit l'étape après concours, crédit d'étude, présentation du plan financier et dépôt d'autorisation de construire qui, quant à elle, devrait être délivrée dans les six mois, sauf opposition ou recours.

M. BUBLOZ rapporte que la commission finances a pris connaissance du projet de délibération, mais qu'elle n'a pas encore eu l'occasion d'en discuter pratiquement les détails ; il s'agit notamment de connaître les incidences sur le taux d'endettement de la commune. Des éléments chiffrés manquant au stade de la délibération proposée, la commission, à l'unanimité, a préconisé de ne pas voter l'entrée en matière.

Si dans un premier temps, par méconnaissance pratique des dispositions liées aux articles 48 et 49 du règlement communal, les élus, par 2 voix POUR, 5 voix CONTRE et 2 abstentions (9), refusent l'entrée en matière de la délibération proposée, à la suite d'une l'intervention de **M. GANGLOFF** qui, en substance, indique que ce vote ne semble pas refléter la volonté des élus qui souhaitent non pas refuser l'entrée en matière, mais plutôt renvoyer la délibération en commission pour examen et discussion, dans un deuxième temps, à l'appui des explications fournies, **l'entrée en matière est acceptée par 6 voix POUR, aucune CONTRE et 3 abstentions (9).**

Après en avoir rapidement délibéré, le Conseil municipal d'Avusy, réuni en séance ordinaire le mardi 14 décembre 2021,

À l'UNANIMITÉ des votants (9),

DÉCIDE

De renvoyer la délibération D 08-2021 P en commission FINANCES.



4.2 **D 09-2021 P : demande de naturalisation n° 2021.491 (huis clos)**

Après avoir pris connaissance de la demande et des documents la motivant, puis d'en avoir délibéré, le Conseil municipal d'Avusy, réuni en séance ordinaire le mardi 14 décembre 2021,

Par 8 voix POUR, aucune CONTRE et une abstention (9),

ACCEPTÉ

La demande de naturalisation n° 2021.491

5. **Proposition de motions et de résolutions**

Néant

6. **Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2022**

Les dates telles que proposées à l'ordre du jour sont retenues :

- Mardi 8 février 2022 à 20h00
- Mardi 22 mars 2022 à 20h00
- Lundi 9 mai 2022 à 18h30 (bouclage des comptes)
- Mardi 21 juin 2022 à 20h00

7. **Communication des commissions**

7.1 **Commission sociale**

Mme CERUTTI remercie par avance ses collègues de lui prêter aide et soutien pour la mise en place, dès 18 h 00, de la soirée des **Fenêtres de l'avent**.

7.2 **Commission économie et agriculture**

M. FISCHLER indique que la commission a commencé les travaux d'étude évoqués lors du dernier Conseil (*Ndr : voir PV du 9.11.21 / point 8.3, 2^e paragraphe*).

7.3 **Commission environnement**

Mme DÖRFLIGER rapporte que la seconde soirée « **zéro déchets** » a rencontré un franc succès ; l'événement sera probablement reconduit l'année prochaine.



8. Communication des dates des prochaines séances de commissions

- | | | |
|--|------------------------------|------------|
| ▪ Commission sociale : | 3 février 2022 | à 20h00 |
| ▪ Commission finances : | 17 janvier 2022 | à 18h30 |
| ▪ Commission aménagement et travaux : | | à fixer |
| ▪ Commission environnement : | 13 janvier 2022 | à 20h00 |
| ▪ Commission économie et agriculture : | 7 février 2022 | à 18h30 |
| ▪ Commission ad hoc plan directeur : | 1 ^{er} février 2022 | à 18h30 |
| ▪ Commission ad hoc terrains Portier : | | en suspens |
| ▪ Commission sablière du Cannelet SA : | | en suspens |

9. Questions et divers

9.1 M. GARDI rapporte qu'un certain nombre de véhicules stationnent sur les cases blanches communales au-delà d'un temps raisonnable ; aussi, il incite les élus à dénoncer les éventuelles infractions de cette nature qu'ils constateraient à ces endroits.

9.2 M. BUBLOZ rappelle au président de la commission ad hoc qu'il conviendra de surveiller le statut de la parcelle « **Maury** » lors de la finalisation du plan directeur.

Par ailleurs, il s'interroge sur l'utilisation de la parcelle ayant accueilli les personnes de l'association « **Toit pour tous** », où désormais des véhicules y stationnent, très probablement en raison du chantier ayant cours en face. **M. JEMMELY** lui confirme qu'une barrière sera placée aussitôt après avoir constaté le départ des derniers bénéficiaires de l'association.

9.3 M. MENETREY signale un dysfonctionnement répété du dispositif lumineux situé vers la porte du local des pompiers.

9.4 Mme DÖRFLIGER souhaiterait prendre connaissance du projet de texte que comportera le tout ménage sollicité lors du vote de la motion **M 04-2021 P**.

9.5 M. GANGLOFF remercie les présidences des diverses commissions de bien vouloir lui adresser, d'ici à la rentrée, les éventuelles listes de présences ou procès-verbaux qui ne seraient pas encore parvenus au secrétariat de la Mairie, ceci pour faciliter le calcul des jetons de présence.

9.6 M. JEMMELY invite les personnes présentes à s'attarder quelque peu après la séance, afin de rompre la traditionnelle marmite de l'Escalade.



9.7 M. FISCHLER déplore les stationnements de longue durée évoqués au point 9.1, tandis qu'il a pris note que le secrétariat de la mairie intervenait déjà auprès des propriétaires concernés, en faisant tout d'abord appel à la compréhension et à la bonne volonté de ceux-ci.

Par ailleurs, il constate une mauvaise synchronisation de fréquence au niveau de la ligne de bus « L ». Sur ce même thème des transports en commun, il déplore un manque d'anticipation et des mesures prises tardivement lors des récentes chutes de neige.

Pour le surplus, il revient sur son interpellation lors du dernier Conseil, plus particulièrement sur les dispositions prévues par la LAC, qui semblent indiquer que le Conseil aurait pu se prononcer au sujet de la construction d'importance située à proximité de la Mairie. Ce point fera l'objet d'une vérification.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
après avoir adressé à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour les fêtes,

Le président du Conseil clôt la séance à 21 h 37.

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil